



PROJET PEDAGOGIQUE

Pauline JAMBOIS

Centre de Loisirs Educatif de Remoulins
1-3 Rue René Cassin 30210 Remoulins
07.48.94.82.55 remoulins@francas30.org

Table des matières

Introduction	2
La structure.....	3
Les moyens humains, financiers et matériels	4
Les objectifs	6
Les séjours mutualisés.....	10
La vie quotidienne	10
L'organisation	11
L'équipe pédagogique	12
La communication interne.....	14
L'accueil de public spécifique.....	15
Cadre et loi	15
Sécurité.....	18
Relation et environnement	19

Introduction

Nom du centre de loisirs	CLE Remoulins
Organisateur	Les Francas du Gard
Coordonnées du centre de loisirs	Groupe scolaire René Cassin 3 rue René Cassin 30210 Remoulins
Public accueilli	Enfants de 3 à 12 ans
Dates	Du 2 Septembre 2024 au 16 Août 2025 Périscolaire
Horaires	Accueil périscolaire matin 7h30-8h30 Pause méridienne : 11h50-13h50 Accueil périscolaire soir : 16h30-18h30 Mercredi : Journée : à partir de 7h30 jusqu'à 18h30 Demi-journée : à partir de 7h30 jusqu'à 11H30 ou de 13h30 à 18h30
Numéro de récépissé de déclaration périscolaire	0300052AP001824-E01

La structure

Le territoire

Depuis 2022, la commune de Remoulins a décidé d'accorder sa confiance à l'association départementale des Francas du Gard qui véhicule des valeurs fortes de l'éducation populaire : le développement de l'enfant en le plaçant au cœur de ses loisirs, le développement de l'autonomie mais aussi le respect et l'écoute de l'autre ou encore le partage.

Une convention a été signée entre la municipalité de Remoulins et l'association départementale des Francas du Gard pour la mise en place d'accueil sur les temps périscolaire et extra-scolaire pour les trois années à venir.

Remoulins est une commune rurale qui compte 2259 habitants en 2019. Elle est ville centre de l'unité urbaine de Montfrin (une agglomération intra-départementale regroupant 6 communes) et fait partie de l'air d'attraction de Nîmes.

L'organisateur

L'association départementale des Francas du Gard fait partie de l'une des 81 associations départementales qui compte la fédération des Francas.

Cette association intervient sur plus de 90 communes dans le Gard. Elle est située à Nîmes, dans le bâtiment de l'Altis, 165 rue Philippe Maupas.

Depuis plus de 60 ans, les Francas du Gard militent pour que les temps de loisirs et de vacances des enfants et adolescents soient reconnus comme des temps éducatifs à part entière. Ils permettent aux enfants de participer à des temps de vie collectives et des activités qui les enrichiront, les feront grandir et participer à divers projets collectifs ou chacun pourra devenir « l'homme et le citoyen le plus libre et le plus responsable possible dans la société la plus démocratique possible ».

Les Francas du Gard défendent également leurs valeurs : L'humanisme, la démocratie, la liberté, l'égalité, la solidarité, la laïcité et la paix, au travers de leurs différents objectifs présents dans le projet éducatif.

Les Locaux

Le centre de loisirs éducatif de Remoulins se situe au sein de l'école maternelle René Cassin, situé Rue René Cassin. L'accueil se fait au petit portillon coté maternelle, dans la salle de motricité pour les mercredis et les petites vacances.

Pour les six semaines d'ouvertures en été, les groupes sont divisés et répartis dans les salles prévues pour le centre de loisirs.

Salle périscolaire et une salle de classe à l'étage pour les 6-12 ans dans l'école élémentaire.
Salle de motricité et bibliothèque pour les 3-5 ans dans l'école maternelle.

Le public accueilli

Nous accueillons au sein de notre structure des enfants âgés de 3 à 12 ans, scolarisé ou habitant sur la commune, ainsi que les enfants de Vers pont du Gard et Lédénon. Communes qui ont conventionnées avec la commune de Remoulins. Nous accueillons également les enfants dont les parents travaillent au sein d'entreprises Remouloises.

La structure accueille également des enfants porteurs de handicap qui sont scolarisés dans les dispositifs ULIS et UEMA du groupe scolaire.

Les moyens humains, financiers et matériels

Les moyens humains ; l'équipe pédagogique pour les mercredis

L'équipe pédagogique est constituée d'une responsable et d'une animatrice référente. Ainsi que deux animatrices en apprentissage, une en CPJEPS et une en CAP AEPE.

Nom - Prénom	Fonction	Diplôme
JAMBOIS Pauline	Responsable	BPJEPS LTP
HAMANI Valene	Animatrice référente	BAPAAT LTP
Remplacée par LEMDEGHRI Fatiha		BPJEPS (en cours)
THIRIOT Amélie	Animatrice	CAP AEPE
CHAVANON Morgane	Animatrice	CPJEPS (en cours)
DELAPLANQUE Carine	Animatrice	CAP AEPE (en cours)

Les moyens humains ; l'équipe pédagogique périscolaire

L'équipe pédagogique est constituée d'une responsable, d'une animatrice référente et de trois animateurs diplômés ou sans diplôme. Ainsi que des agents municipaux en collaboration.

Nom – Prénom	Fonction	Diplôme
JAMBOIS Pauline	Responsable	BPJEPS LTP
HAMANI Valene Remplacée par LEMDHEGRI Fatiha	Animatrice référente	BAPAAT LTP BPJEPS LTP (en cours)
THIRIOT Amélie	Animatrice	CAP AEPE
FONTENAU Laetitia	Animatrice	Non diplômé
MOYNIER Maelys	Animatrice	BPJEPS LTP (en cours)
CHAVANON Morgane	Animatrice	CPJEPS (en cours)
DELAPLANQUE Carine	Animatrice	CAP AEPE (en cours)
PANIER Pascale	ATSEM	BAFA
BIESSE Jennifer	ATSEM	BAFA-BAFD
ELKHALFI Samira	ATSEM	Concours ATSEM
BOUDOU Anaïs	Animatrice	CAP AEPE
LOPEZ Jessica	Animatrice	Non diplômée
SPAGNOLO Christine	Animatrice	Non diplômée
BILANCINI Sandrine	Animatrice	Non diplômée

Les moyens financiers

Un budget est établi par le directeur de l'association en concertation avec le responsable de structure.

Le responsable de structure du centre de loisirs éducatif gère le budget et doit veiller impérativement au respect de celui-ci. Le budget est présenté sous forme de tableau afin de mieux visualiser la répartition budgétaire par catégorie.

Le responsable dispose d'une régie afin de faire certains achats nécessaires rapidement sur la structure.

Pour les sorties, les paiements peuvent s'effectuer de différentes manières :

- ❖ Par espèce
- ❖ Par chèque
- ❖ Par virement bancaire

Les moyens matériels

L'accueil de loisirs périscolaire (ALP) dispose d'une salle de motricité, une salle d'activité manuelle, des espaces sanitaires et une cour extérieure coté maternelle. Une salle réservée au périscolaire, une salle attenante à la bibliothèque municipale, une cour extérieure et des espaces sanitaires.

Le centre de loisirs dispose des mêmes salles que l'ALP avec en plus un dortoir, un réfectoire, (élémentaire et maternelle) et un bureau.

Le centre de loisirs dispose de matériels spécifiques aux activités proposé par l'équipe :

Matériel de sport, matériel pour les activités manuelles, scientifiques et les ateliers cuisines.

L'équipe d'animation élabore une liste de matériel nécessaire pour l'année et le responsable passe commande auprès du prestataire LACOSTE ou si besoin directement en grande surface.

Les objectifs

Du projet éducatif

Le projet éducatif traduit l'engagement des Francas du Gard, ses priorités ainsi que ses principes éducatifs. Il définit le sens de ses actions, fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Il est formalisé par un document, disponible dans nos locaux ou sur le site internet des Francas du Gard.

Ce projet va permettre de guider l'équipe du centre de loisirs éducatif pour fixer les objectifs de leur projet pédagogique.

Afin d'établir au mieux nos objectifs, nous nous appuyons sur les objectifs éducatifs suivant :

- ❖ Partager les enjeux éducatifs actuels
- ❖ Contribuer à l'émancipation des enfants et des adolescents par l'action éducative

- ❖ Encourager l'engagement et mobiliser les citoyens dans l'action éducative

Du projet pédagogique

Les objectifs pédagogiques sont réfléchis en équipe lors de nos temps de préparation et de réunion. Ils représentent un enjeu fondamental et seront travaillés tout au long de l'année.

Nos grands axes éducatifs

- Le développement et la confiance en soi
- L'éducation à l'environnement
- Le mieux vivre ensemble et l'inclusion

Objectifs Généraux	Objectifs Opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement et la confiance en soi 	<ul style="list-style-type: none"> • Amener les enfants à prendre conscience de leurs qualités • Développer l'expression des enfants • Amener les enfants à se dépasser
<ul style="list-style-type: none"> • Respecter le rythme de vie de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un accueil échelonné • Mettre en place un réveil de sieste échelonné • Mettre en place des temps calmes adaptés aux besoins de toutes et tous • Créer des espaces éducatifs dans une démarche inclusive
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'éducation à l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un jardin floral et un potager en tenant compte des saisons • Créer des poubelles de tri • Sensibiliser les enfants aux gestes écocitoyens • Continuer des goûters sans déchets • Créer une action autour de « l'eau »
<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux enfants d'acquérir ou développer de nouvelles connaissances 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les connaissances du patrimoine local et de lieux culturels • Monter un projet intergénérationnel • Organiser des échanges inter-centre • Découvrir de nouvelles formes d'expressions

L'évaluation

Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> • Amener les enfants à prendre conscience de leurs qualités 	<p>Les enfants ont pu valoriser leurs actions entre pairs</p> <p>Les parents ont pu prendre connaissances des activités de leurs enfants et de leur évolution</p>	Nombres de valorisation avec les parents mise en place
<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'expression des enfants 	L'expression artistique des enfants	Activités mise en place sur les programmes d'animation
<ul style="list-style-type: none"> • Amener les enfants à se dépasser 	Participation aux activités physiques	Nombres d'activités physique mise en place sur les programmes d'animation Grille de participation aux différentes activités sportives
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un accueil échelonné 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat de fatigue et d'excitation des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • Heure d'arrivée des enfants
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des journées « pyjamas » ou l'enfant pourra satisfaire au mieux ses envies d'activités sur le moment même 	<ul style="list-style-type: none"> • Voir les enfants s'amuser de leurs activités demandées 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de journées « pyjama » mise en place • Demande des enfants d'instaurer ces journées
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un réveil de sieste échelonné 	<ul style="list-style-type: none"> • Etat de fatigue et d'excitation des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de disputes, d'accidents, participation aux activités
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des temps calmes adapté aux besoins des plus grands 	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin de temps de repos 	<ul style="list-style-type: none"> • Durer du temps de repos • Nombre d'enfants demandeur de ce temps
<ul style="list-style-type: none"> • Créer un jardin floral et un potager en tenant compte des saisons 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités jardinage et plantation proposés 	<ul style="list-style-type: none"> • Inauguration du jardin • Participation des enfants

<ul style="list-style-type: none"> • Créer des poubelles de tri 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de poubelles créées 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de changement de sacs de tri
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les enfants aux gestes écocitoyens 	<ul style="list-style-type: none"> • Les enfants font le tri à chaque activité • Ils éteignent les lumières • Gaspillage de la nourriture 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des déchets alimentaires
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les goûters sans déchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ateliers cuisines réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Combien de fois les gouters ont-ils étaient préparés
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la découverte de lieux culturels 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sorties culturels sur le programme d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> • Les animateurs ont proposé au moins une sortie par période
<ul style="list-style-type: none"> • Développer un projet intergénérationnel avec les personnes âgées de la ville 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enfants participants au projet et nombre d'activités mise en place avec eux 	<ul style="list-style-type: none"> • Combien de fois cette activité a été mise en place.
<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des échanges inter-centre 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de journées inter-centre mise en place 	<ul style="list-style-type: none"> • Combien de fois des journées inter-centre ont été proposé.

De plus en plus de structures d'accueil d'enfants et de jeunes souhaitent intégrer dans leur projet pédagogique l'éducation à l'environnement et au développement durable, qui est devenu un enjeu majeur. De l'idée au projet, l'association départementale des Francas du Gard accompagne en partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la MNE RENE 30 avec le soutien de la CAF du Gard la démarche intitulée « Ecocentre de loisirs ».

L'éducation à l'environnement a pour objectif de responsabiliser les enfants et les adolescents à devenir acteur de la société en les rendant porteurs de valeurs humanistes et démocratiques. L'éducation à l'environnement et développement durable est une école de citoyenneté.

L'équipe pédagogique a participé à des temps de réunion afin de réfléchir aux objectifs de l'année. Après l'élaboration de ces objectifs, l'équipe a construit des plannings d'activités. Les activités proposées aux enfants sont en cohérence avec le projet éducatifs de l'associations des Francas du Gard.

Toutes les activités ont un but éducatif à destination des enfants, nous mettons en cœur nos préoccupations, l'épanouissement et l'enrichissement de chaque enfant.

L'équipe a pris soin de varier les activités. Au programme, les enfants pourront participer à des activités physiques, d'expression artistique, des ateliers numériques, des activités scientifiques et techniques ainsi que des activités autour de l'environnement.

Les séjours mutualisés

L'association départementale organise depuis plusieurs années des séjours mutualisés. Cette offre clés en main proposée à nos centres de loisirs était généralement organisée sur les séjours Hiver à destination des adolescents de nos territoires en gestion ou adhérents. Garant de la qualité, cette offre tend à se généraliser sur l'ensemble de nos séjours. A ce titre, des séjours Eté sont proposés à nos centres de loisirs.

Outre le fait que ces séjours favorisent la mixité sociale des publics, permettent à l'enfant et au jeune de vivre un temps de découverte de soi et de l'autre dans un contexte de détente. L'organisation de séjour de vacances encourage l'accessibilité au départ d'enfant à des prix raisonnables. Ce mode d'organisation garanti également la qualité de l'organisation et permettent la mutualisation des moyens et des expériences.

Un séjour mutualisé, c'est :

- Une recherche de lieu et un suivi de l'organisation avec la structure d'accueil par l'équipe du siège
- L'organisation technique du séjour (réservation de bus, organisation des transferts, récupération des enfants sur les points de rendez-vous)
- Mise en place d'un temps de formation avant séjour avec les équipes d'animation
- Un contrôle des coûts du séjour
- Une vigilance sur le choix de l'équipe d'animation et l'organisation de la réunion de préparation

Les séjours permettent aux enfants et aux jeunes :

- D'acquérir de l'autonomie, de prendre des responsabilités
- D'encourager la mise en œuvre d'espace de participation
- De développer le vivre ensemble et la mixité des publics entre les différents centres de loisirs
- De découvrir un environnement différent

La vie quotidienne

On appelle par « vie quotidienne » tous les moments qui rythment la vie d'un centre, en dehors des temps d'animations pure (grands et petits jeux, activités manuelle et sportives, activités avec les prestataires ...)

Ces moments de vie quotidienne prennent beaucoup de place et de temps dans l'organisation d'une journée et doivent être organisés pour garantir la sécurité physique et affective, mais aussi la santé, les soins et l'épanouissement des mineurs.

Ces moments sont pensés en fonction des caractéristiques du public, de ses besoins et de ses attentes. C'est l'animateur-trice qui doit s'adapter au rythme et capacités du public accueillis.

Les différents moments de la vie quotidienne sont l'accueil/le départ des enfants, le repas, la communication avec les familles, les soins et tout ce qui se passe en dehors des activités. Ces temps ont été travaillés avec l'équipe pédagogique. Des supports visuels (pictogrammes journaliers) sont mis en place afin que les enfants puissent facilement se repérer dans le temps et l'espace tout au long de la journée.

L'organisation

Les horaires :

Centre de loisirs éducatifs mercredis

- 7h30 à 9h : Accueil du matin
- 11h30-11h45 et 13h30-13h45 : Accueil/Départ de la demi-journée
- 17h à 18h30 : Accueil du soir

Ces horaires seront à respecter afin de ne pas bousculer l'organisation de la journée. Cependant, si certaines familles sont contraintes à amener ou à récupérer leur(s) enfant(s) en dehors de ces temps d'accueil, elles devront impérativement prévenir le responsable de la structure.

Il est possible que les heures d'accueils soient modulées pour les enfants en situation d'handicap afin d'apporter un confort à l'enfant sur la journée. Ces heures sont établies au préalable lors d'une rencontre entre la direction, les familles et le Relais Loisirs Handicap 30.

Si une famille récupère un/des enfant(s) avant l'heure de l'accueil du soir, elle devra impérativement signer une décharge de responsabilité avant de quitter la structure. Dès le départ de l'enfant, le centre de loisirs ne sera plus responsable de celui-ci.

Il est possible que le responsable de structure vous demande d'amener vos enfants plus tôt, en cas de sortie organisé avec départ du bus lors du temps d'accueil, vous serez au préalable prévenu par message ou mail.

Accueil de Loisirs Périscolaires :

- 7h30 à 8h10 : Accueil périscolaire du matin
- 11h55 à 13h50 : Pause méridienne
- 16h30 à 18h30 : Accueil périscolaire du soir

Les tranches d'âge, répartition des groupes :

Pour les mercredis les enfants sont regroupés en deux groupes en fonction de leur tranche d'âge, un groupe maternel (3-6ans) et un groupe élémentaire (6-12 ans).

Pour ce qui est de la transition des enfants âgées de 6 ans mais scolarisé en grande section, ils resteront dans le groupe des maternels jusqu'à leur rentrée en CP. Exception si dans le groupe des élémentaires nous pouvons, aux vues des effectifs, permettre le passage dans le groupe et si évidemment l'enfant se sent à l'aise.

L'accueil des familles et des enfants

Mercredi :

Concernant l'accueil, un/une animateur-trice sera toujours disponible pour accueillir les familles et les enfants, il/elle devra prendre les informations éventuelles et les transmettre au reste de l'équipe.

Le responsable de la structure sera disponible sur l'accueil du matin ou du soir pour répondre aux demandes et besoins spécifiques des familles.

L'accueil des enfants se fait dans la salle de motricité de l'école maternelle. Le portail reste ouvert durant le temps d'accueil, pour permettre aux parents de s'avancer jusqu'à la salle.

Accueils périscolaires :

Concernant l'accueil du matin,

Les enfants sont accueillis par l'équipe d'animation présente sur ce temps-là. Deux lieux d'accueils sont mis en place, dans le hall de l'école maternelle pour les enfants scolarisés en maternel, et dans la salle du périscolaire de l'école élémentaire pour les enfants scolarisés en primaire.

Lors de la pause méridienne, chaque animateur à une classe ou deux de références. Ils vont donc récupérer les enfants inscrit à la cantine directement dans les salles de classes et vont dans la cour. A partir de 13h, ils peuvent s'ils le souhaitent participer à des ateliers mis en place par l'équipe d'animation ou faire des jeux libres dans la cour. Des malles « jeux libres », « lecture » et « jeux d'imitations » sont mises à disposition.

Pour l'accueil du soir, les animateurs présents récupèrent les enfants dans les classes également, le goûter est pris de 16h35 à 16h55 environ. Il est proposé différentes activités en lien avec nos actions éducatives. Le départ se fait de manière échelonnée avec un retour aux familles.

L'équipe pédagogique

Les rôles de chacun

Les animatrices(eurs) :

- Participer aux temps de réunion

- Participer, au sein de l'équipe, à la mise en œuvre du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur
- Faire vivre le projet pédagogique au travers de projets d'animation
- Assurer la sécurité physique et morale des enfants
- Respecter le rythme des enfants
- Proposer, organiser, et animer les activités variées en étant à l'écoute des besoins et des envies des enfants
- Animer la vie quotidienne
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs : famille, intervenants, personnel technique
- Construire une relation de qualité avec le public accueilli

Le responsable de structure :

Fonctions administratives	Fonction formation
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inscription, dossier enfant, PAI ➤ Réglementation jeunesse et sport ➤ Administratif équipe (dossier animateur, planning, RH...) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation de l'équipe ➤ Evaluation de l'équipe ➤ Accompagnement des stagiaires
Fonction gestion logistique	Fonction relation, co-éducation
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Alimentation (menu, stock, commande traiteur) ➤ Réservations (prestataires, lieux, activités, transport ...) ➤ Suivi budget et comptabilité 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Partenariat ➤ Famille ➤ Enseignants ➤ Médias
Fonction pédagogique	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ecrire et conduire le projet pédagogique <ul style="list-style-type: none"> ➤ Recrutement de l'équipe d'animation ➤ Organisation des collectifs enfants (tranches d'âge) et adultes (animatrices/teurs) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Directeur à l'animation du public enfants et adultes 	

Les stagiaires BAFA :

La responsable de structure a fait le choix de recruter des animateurs en formation BAFA. Tout au long de leur stage, les stagiaires BAFA seront accompagnés afin de veiller au bon déroulement de leur stage ainsi qu'à leur progression.

Les stagiaires auront accès à différents documents ressources qui permettront d'élargir leurs connaissances. Un suivi sera établi avec plusieurs entretiens durant le stage afin de suivre l'évolution du stagiaire.

La communication interne

1. Enfants/enfants

L'équipe souhaite que les enfants construisent un groupe solide fondé sur l'entraide, la coopération, mais surtout le respect. Il permettra aux enfants de vivre des moments de loisirs dans un esprit de respect mutuel.

2. Equipe pédagogique/enfants

La communication entre l'équipe et les enfants doit être basée sur un climat de confiance, tous les acteurs du centre devront se respecter. Les animateurs devront être un exemple pour les enfants et veiller au bien être de chacun. Chacun devra privilégier une communication bienveillante. L'animateur a un rôle éducatif, il apprend aux enfants et les suit dans leurs apprentissages. Il favorise la participation, la curiosité des enfants et la découverte de nouvelles activités.

3. Animateurs/animateurs

La communication entre animateurs est importante pour le bon fonctionnement du centre de loisirs. Les relations au sein de l'équipe pédagogique se devront d'être basées sur l'entraide, la bienveillance et le respect de l'autre.

Les animateurs ne devront pas se contredire devant les enfants et les conflits ne devront pas se sentir au sein du groupe. Si un conflit a lieu, il doit être réglé au plus vite. Le responsable de la structure pourra, si besoin, intervenir afin de réguler la situation.

4. Directeur/enfant

Le responsable devra entretenir des liens solides avec les enfants. Il devra être présent et pourra participer à des temps d'animation. Le rôle du directeur ne doit pas simplement être défini par l'autorité. Les animateurs devront donc être attentif à ne pas réduire le statut du directeur. Le directeur devra, lui aussi, entretenir des liens de confiance avec les enfants.

5. Directeur/animateurs

Le directeur devra participer à la formation des animateurs. Il devra les accompagner tout le long de l'année, et sera, par conséquent, un réel soutien auprès de l'équipe. Les animateurs et le directeur devront privilégier la communication bienveillante, basée sur l'écoute et le respect.

6. Directeur/animateurs/parents

L'équipe pédagogique devra créer un véritable climat de confiance avec les familles. L'accueil des familles sera donc réfléchi afin de contribuer au développement des liens.

7. Animateurs/responsables/personnels de service

Tous les adultes œuvrant de près ou de loin auprès des enfants se doivent de respecter le rythme de vie de chaque enfant et se respecter mutuellement.

L'accueil de public spécifique

L'inclusion des personnes en situation de handicap est une de nos préoccupations. Cela signifie que nous mettrons tous les moyens nécessaires en place afin de permettre l'accueil d'un enfant à besoin spécifique. Si un accueil est possible, afin de veiller à l'épanouissement de l'enfant, il faudra préparer et prévoir son accueil et planifier des temps de régulation.

Nous pourrions aussi contacter le Relais Loisirs Handicap 30. Cette association est partenaire des Francas du Gard et propose des temps de sensibilisation, d'accompagnement et d'adaptation pour mieux accueillir les enfants en situation de handicap.

Cadre et loi

Rappel « taux d'encadrement » en accueil collectif de mineurs

Enfants âgés de 3 à 5 ans	1 animateur pour 8	Baignade : 1 animateur pour 5 (20 enfants maximum dans l'eau)
Enfants âgés de 6 à 12 ans	1 animateur pour 12	Baignade : 1 animateur pour 8 (40 enfants maximum dans l'eau)

Rappel « taux d'encadrement » en accueil collectif de mineurs périscolaire (plan mercredi)

Enfants âgés de 3 à 5 ans	1 animateur pour 14
Enfants âgés de 6 à 12 ans	1 animateur pour 18

Règles de vie

Plusieurs conditions sont nécessaires pour fonder un groupe et le faire durer : les règles de vie en font partie. Les règles explicitent les droits et les devoirs de chacun afin de garantir une organisation harmonieuse de la vie collective.

« L'enfant doit apprendre que si des règles existent, ce n'est pas uniquement pour brimer ou entraver sa liberté, mais pour lui permettre de mieux vivre en collectivité. »

Les règles de vie seront décidées par le groupe. Ce sont les enfants, ainsi que les animateurs(trices), qui devront établir un consensus. L'animateur(trice) sera à l'écoute des enfants mais devra guider le groupe à créer des règles qui permettront d'assurer la sécurité physique et morale de chaque personne.

Attention, l'animateur(trice) devra impérativement présenter aux enfants les règles non négociables.

Les règles de vie seront un réel repère pour les enfants, elles devront être claires et simples afin que chaque enfant puisse les comprendre et les appliquer.

Un support visuel sera nécessaire afin de pouvoir revoir ou modifier les règles.

Hygiène et santé

Une bonne hygiène est primordiale pour la santé et le bien être de tous, particulièrement dans un contexte de vie en collectivité. Il appartient à l'équipe d'informer et d'être attentif à l'importance de l'hygiène corporelle du public accueilli.

- L'équipe pédagogique invitera les enfants à se laver les mains régulièrement, après chaque passage aux toilettes et avant et après chaque repas de la journée.

- Un affichage est mis en place pour l'équipe énumérant les allergies des enfants. Les animateurs(trices) disposent d'une pharmacie pour administrer les premiers soins. Les médicaments ne peuvent être administrés qu'avec la présence d'une ordonnance et qu'en cas de traitement prolongés, un animateur sera référent pour la prise du médicament. Un cahier d'infirmerie est à disposition des animateurs pour recenser les soins faits aux enfants.

- Lors d'une sortie, l'animateur référent se munira d'une trousse à pharmacie complète, d'une fiche récapitulative des principaux numéros d'urgence et des fiches sanitaires des enfants. Les animateurs porteront soit un t-shirt des Francas du Gard soit un gilet fluorescent, ce qui leur permettra d'être vu et de contribuer à la sécurité du groupe.

Sanction – Médiation

Concernant l'équipe pédagogique :

TOUT CE QUI EST INTERDIT PAR LA LOI EST NON NEGOCIABLE

➤ **Rappel de la loi La consommation de tabac et de produits stupéfiants**

La loi n°91-32 du 10 janvier 91 (loi Evin) interdit la consommation de cigarette dans les lieux publics. Les animateurs fumeurs auront la possibilité de fumer hors de la vue des enfants à l'extérieur des locaux, dans un lieu qui leur est dédié lors de leurs moments de pause.

La loi L628 du code pénal interdit toute consommation de produits stupéfiants.

- Chacun doit pouvoir s'exprimer librement. Aucune forme de discrimination ne sera tolérée.

Selon la gravité de la faute commise, le non-respect du règlement intérieur et des aspects liés à la réglementation et la législation des ACM, les sanctions seront décidées après concertation avec les élus, la direction et les Francas du Gard.

Concernant le public accueilli :

En cas de mauvais comportement et si les règles de vie ne sont pas respectées, des sanctions seront mises en place.

Au sein de notre structure, nous privilégions la sanction éducative, cela permettra de responsabiliser l'auteur de la transgression et d'envisager une réparation. La sanction devra être adaptée à la gravité de l'infraction commise.

Derrière sanction, nous entendons le fait de réparer l'infraction commise. Cela peut-être sous différentes formes, symboliques ou matérielles, comme établir une lettre d'excuse ou réparer un objet cassé. La sanction vise un objectif réel et devra être suivi d'un accompagnement afin de déterminer si le comportement a évolué.

Avant de poser la sanction, l'animateur devra s'assurer que les règles étaient claires et connues de tous.

En fonction de la gravité de l'infraction, nous nous appuyerons d'une échelle des sanctions.

ÉCHELLE DES SANCTIONS EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS



Sécurité

La sécurité des locaux :

- Le plan d'évacuation devra être connu de toute l'équipe d'animation. Un exercice d'évacuation sera mis en place. Chaque membre de l'équipe devra respecter les consignes de sécurité.
- Les issues de secours devront être accessibles, identifiées et non verrouillées.
- Les fenêtres devront être sécurisées pour éviter toute chute éventuelle.
- Un lieu devra être prévu afin de permettre d'isoler les personnes malades pour éviter la contagion.
- Le registre de sécurité devra être tenu à jour.

Prescription :

- Il est impératif qu'un membre de l'équipe d'encadrement soit en possession du PSC1 pour assurer les premiers secours.
- Ne pas obstruer les issues de secours.
- Respecter l'interdiction de fumer dans les locaux.

Relation et environnement

Communication extérieure

Le responsable pourra communiquer par mail et par téléphone avec les familles. Un site internet sera mis à jour afin que les familles puissent suivre les vacances de leur(s) enfant(s). Les familles auront accès aux plannings d'activités, au projet éducatif de l'association et au projet pédagogique de la structure d'accueil.

Le responsable échangera aussi avec le Midi Libre afin de mettre en valeur l'action éducative mise en place au sein de la structure.

Des affiches seront créées comme outil de communication afin de transmettre certaines informations.

Valorisation du projet

Un réel travail a été mis en place afin d'élaborer ce projet pédagogique. Ce document est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et le public accueilli. Il traduit les conditions de fonctionnement de la structure d'accueil.

Il sera primordial de suivre ce projet, de le conduire, de l'améliorer et de l'évaluer tout au long de l'année.

Celui-ci sera communiqué par mail aux familles, à l'organisateur et à l'équipe pédagogique. Il sera publié sur le site internet des Francas du Gard, affiché dans les locaux du centre de loisirs et sera disponible pour toute demande.

Conclusion

Il me paraît indispensable que ce projet soit évolutif, ce qui implique son évaluation régulière par l'ensemble de l'équipe. Il évoluera avec le temps, les contraintes et les envies des enfants. Il sera repensé continuellement.

« La qualité fondamentale pour le parent ou l'éducateur est de savoir observer." Maria Montessori